



Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE INDICATIVE
1	Création d'une liaison douce (emprise 1,5 m de large)	Commune	60 m ²
2	Aménagement d'une aire de jeux	Commune	395 m ²
3	Installation d'une citerne souple pour la défense incendie	Commune	200 m ²
4	Installation d'une citerne souple pour la défense incendie	Commune	200 m ²
5	Installation d'une citerne souple pour la défense incendie	Commune	200 m ²
6	Aménagement du carrefour entre la RD 109 et la voie communale n°104 pour améliorer la visibilité et la sécurité	Commune	160 m ²
7	Aménagement du carrefour entre la RD 9 et la RD 109 pour améliorer la visibilité et la sécurité	Département	350 m ²

**Département
Du Lot**

**Communauté d'Agglomération
du Grand Cahors**

PLAN LOCAL D'URBANISME DE NUZEJOULS

- Légende**
- Zonage**
- UA
 - UB
 - 1AU
 - 2AU
 - A
 - Ap
 - N
- Prescriptions**
- Emplacement réservé
 - Élément de paysage à protéger au titre de l'art. L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
 - Petit patrimoine à préserver au titre de l'art. L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
 - Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation en zone UB
 - Éléments de continuité écologique au titre de l'art. R.123-11 i du Code de l'Urbanisme :
 - Trame bleue (réservoir de biodiversité et corridor écologique)
 - Cours d'eau

document graphique partie Sud au 1/2500°

PLU arrêté le 12/10/2015

PLU approuvé le

Atelier Sol et Cité
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL
Urbanistes opqu - Architectes dplg
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
E-Mail : contact@soletcic.com

4.2b